

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
FREIX ANGLARDS - Commune

Séance du vendredi 10 juillet 2026

Délibération N° DE_053_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11
Date de la convocation : 01/07/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Patrice FALIES.

Présents : Patrice FALIES, Pierre MAYENOBE, Morgane LAFON, Joël DE MARTINO, Jean-Pierre FAU, Céline KIESOW, Waïla FIEVET, Charlotte MOISY, Jeffrey LAMOUREUX, Claudine PANIS

Représentés : Cédric ARNAL représenté par Jean-Pierre FAU

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jeffrey LAMOUREUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DELIBERATION DESAFFECTATION A L'USAGE PUBLIC DU CHEMIN DE BORDES

Vu le code des collectivités territoriales article L 2121-29

Vu le code rural, notamment les dispositions relatives aux chemins ruraux et de la pêche maritime. L161-10 et r 161 -25 à r161-27

Considérant que le chemin au lieu dit de Bordes n'est plus affecté à l'usage du public, celui-ci n'étant plus emprunté et ne répondant plus à un besoin de circulation publique, constate la désaffectation à l'usage du public, que ce chemin en raison de son état n'est plus utilisé, autorise Mr le Maire à engager les démarches administratives nécessaires.

Compte tenu de la désaffectation du chemin susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre une procédure de l'article L.610-10 du code rural, autorisant la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté au public.

Considérant le courrier des propriétaires riverains pour être en accord avec cette décision

Considérant la demande de Mr PHILIPPE Stéphane de vouloir en acquérir une partie, le bornage sera fait par un géomètre.

Autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Patrice FALIES
Président de séance

Jeffrey LAMOUREUX
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 16/07/2026
Date de réception de l'AR: 16/07/2026

015-211500723-DE_053_2026-DE
A G E D I

DE_053_2026